

Département de l'Isère
Arrondissement de VIENNE
Canton de BIEVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SARDIEU
131 Chemin Neuf
38260 SARDIEU

ARRETE DE POLICEN°52/2022
DU 18/10/2022
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION

Téléphone n° 04 74 20 24 69
FAX n° 04 74 20 34 81
E-mail : mairie.sardieu@wanadoo.fr

Place centrale et Place devant l'église

La Maire de la Commune de **SARDIEU**

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,

Vu la demande par laquelle l'entreprise GENEVEY ENTRETIEN pour le compte de la Commune pour exécuter des travaux d'égavage des platanes sur la place centrale du village et la place située devant l'église.

Pour effectuer ces travaux l'entreprise GENEVEY ENTRETIEN devra assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La place centrale du village et la place située devant l'église seront interdites au stationnement dans les conditions définies à l'article 2.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sur la place centrale du village et sur la place située devant l'église sera interdit du 24/10/2022 dès 7h30 jusqu'au 26/10/2022 17h00.

ARTICLE 3 :

Le parking de l'église reste disponible aux riverains pour le stationnement de leurs véhicules.

ARTICLE 4 :

La signalisation de chantier sera mise en place par l'entreprise GENEVEY ENTRETIEN.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie,
- Transmis à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de LA COTE ST ANDRE,
- Transmis à l'entreprise GENEVEY ENTRETIEN

Fait à SARDIEU le 18/10/2022

Le Maire,
Jean-Pierre PERROUD

